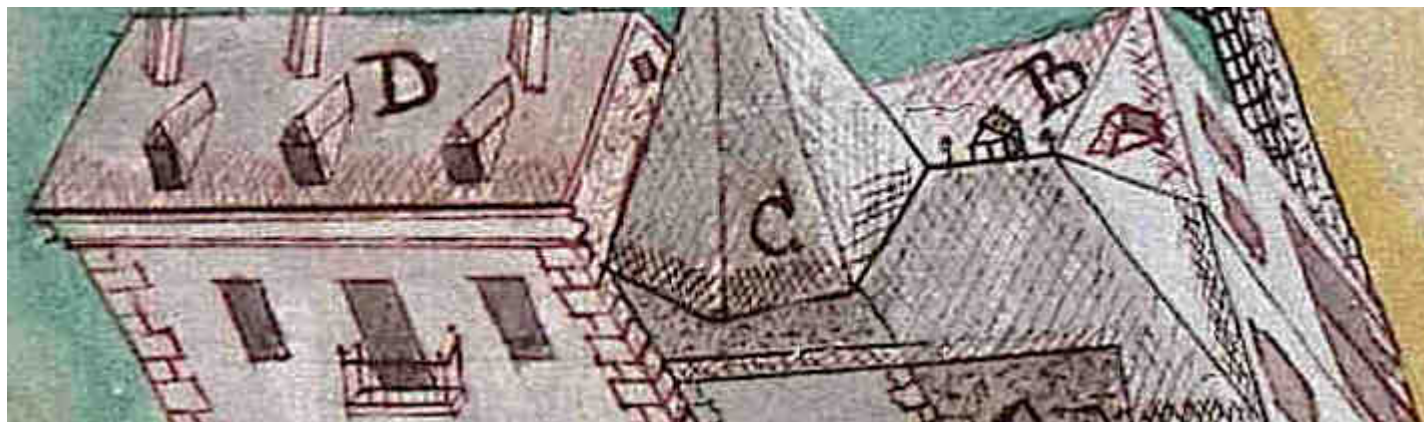


La licence Immobilier de l'ICH



L'ouverture, à la rentrée 2022, de la licence Gestion parcours *Immobilier* est la première étape d'une **réorganisation globale des formations de l'ICH, consistant à les intégrer au système européen LMD** (licence-master-doctorat).

La licence *Immobilier* de l'ICH constitue un des parcours de la licence générale de *Gestion* (LG036) du Cnam. Les enseignements spécifiquement immobiliers sont regroupés en 3^e année (licence 3, **60 crédits** européens). Celle-ci est conçue pour donner aux élèves un solide socle de savoirs théoriques et pratiques en immobilier (propriété et droits réels, vente, baux, copropriété, déontologie, marchés de travaux...), indispensable pour l'exercice de toute activité immobilière. La licence 3 leur ouvre ainsi la **possibilité de poursuite d'études dans le master de l'ICH**, afin d'approfondir leurs connaissances et compétences immobilières (master 1) puis de se spécialiser dans un domaine d'activité spécifique (master 2).

La licence offre aussi la **possibilité d'accéder immédiatement aux métiers de la transaction et de la gestion immobilières**. À cet égard, en application du 1^o de l'article 11 du [décret du 20 juillet 1972](#) relatif aux conditions d'exercice des activités immobilières, la licence *Immobilier* de l'ICH ouvre **droit à l'obtention de la carte professionnelle** de "Transactions sur immeubles et fonds de commerce", de "Gestion immobilière" et de "Syndic de copropriété".

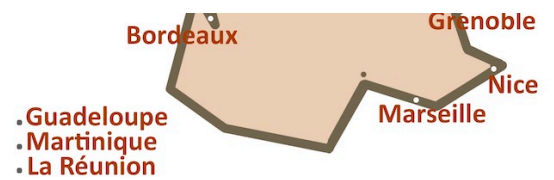
(NB - Pour des informations sur le [master Immobilier de l'ICH](#) et sur le [diplôme de l'ICH](#), voir les pages dédiées.)

Où préparer la licence 3 de l'ICH?

En région: consultez la rubrique [L'ich en région](#) pour obtenir les contacts et les liens vers les sites des centres régionaux du Cnam

À Paris : consultez la rubrique [L'ich à Paris](#)





Conditions d'accès

Pour accéder à la licence 3 *Immobilier*, le candidat doit justifier :

soit de la validation des deux premières années (licence 1 et licence 2) de la licence Gestion du Cnam
soit de la validation d'au moins les deux premières années d'une autre licence dans le domaine Droit-économie-gestion ou dans un autre domaine compatible avec le champ disciplinaire de la licence 3 (l'immobilier)

soit d'un diplôme de niveau au moins bac + 2 (BTS, DUT/BUT, certification RNCP ou diplôme d'établissement de niveau 5 ou plus...) dans un domaine compatible avec le champ disciplinaire de la licence 3 (l'immobilier)

soit d'études (formations), expériences professionnelles et/ou acquis personnels, dans le champ immobilier ou non, établissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements de la licence 3 ; une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) doit être obtenue (*formulaire de demande de VAPP téléchargeable ici prochainement*)

Programme 2022-2023 de la licence *Immobilier*

La licence 3 *Immobilier* de l'ICH confère confère **60 crédits ECTS** (*european credits transfert system*). Son obtention nécessite :

la validation d'un certain nombre d'**unités d'enseignement (UE)**, elles-même regroupées en **blochs de compétences**;

la validation d'une **unité d'activité (UA)** d'expérience professionnelle.

Licence Droit-économie-gestion - Mention Gestion Parcours Immobilier 3 ^e année			
	Codes	Unités d'enseignement/d'activité	Crédits
Bloc LI.01 RNCP35924BC04 Fondamentaux juridiques des activités immobilières	DRM001	Initiation aux études juridiques immobilières	6
	DRM002	Droit de la propriété immobilière	8
Bloc LI.02 RNCP35924BC06 Transaction immobilière	DRM113	Contrats de vente d'immeuble	6
	DRM121	Statut et déontologie des professions immobilières	3
	DRM137	Techniques de négociation immobilière	3
Bloc LI.03 RNCP35924BC07 Gestion immobilière	DRM106	Copropriété et ensembles immobiliers	6
	DRM133	Baux d'habitation	3
	DRM134	Baux commerciaux	3
	DRM116	Comptabilité immobilière	6
Bloc LI.04 RNCP35924BC08 Pilotage de travaux immobiliers	DRM131	Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre	3
	DRM138	Introduction à la technologie des bâtiments	3
	DRM139	Introduction à la pathologie des bâtiments	3
	UADROT	Expérience professionnelle	7
			60

Télécharger le [programme complet 2022-2023 de la licence Gestion parcours Immobilier](#)

*
*
*

Les unités d'enseignement (UE)

Pour obtenir la licence 3 *Immobilier* de l'ICH, l'élève doit valider – par la réussite aux examens ou par la [validation des études supérieures \(VES\) ou des acquis de l'expérience \(VAE\)](#) – **12 unités d'enseignement (UE)** conférant au total à **53 crédits européens**.

En fonction de son projet professionnel, de ses pré-acquis et de sa disponibilité, **l'élève choisit le rythme** de sa formation, c'est-à-dire le nombre d'UE par an. Toutefois, lorsque le diplôme est préparé en alternance – certains centres régionaux du Cnam proposent cette modalité de formation –, le rythme de formation est prédéfini.

(Pour connaître le programme et les objectifs pédagogiques des [unités d'enseignement](#), voir la page dédiée).

Les blocs de compétences

La licence 3 est découpée en "blocs de compétences" regroupant chacun plusieurs UE.

Les blocs de compétences présentent, pour l'élève, deux intérêts.

D'une part, lorsque toutes les UE qui composent un bloc ont été validées, l'élève peut, sur demande, obtenir un **certificat de validation de bloc de compétences** dont il pourra se prévaloir auprès des tiers (CV).



D'autre part, et surtout, l'inscription à un bloc (c'est-à-dire à toutes les UE qui le composent, sauf celles déjà validées antérieurement) peut être **financée avec le compte personnel de formation (CPF)** de l'élève.

L'unité d'activité (UA)

Pour obtenir la licence 3 de l'ICH, l'élève doit non seulement valider un certain nombre d'unités d'enseignement (voir ci-dessus) mais aussi une **unité d'activité (UA)** conférant **7 crédits européens** et correspondant à l'**expérience professionnelle** acquise avant la demande du diplôme. Il s'agit:

soit d'une **activité immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **un an** (équivalent plein temps);
soit d'une **activité non immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **deux ans** (équivalent plein temps), mobilisant des compétences communes à celles requises dans l'exercice d'une activité immobilière (compétences de gestion, de finance, de droit, de relation client, de management d'équipe...);
soit, dans les autres cas, d'un ou plusieurs **stages en entreprise** – ou autre organisme d'accueil privé ou public – dans l'immobilier d'une durée de **trois à six mois** (équivalent plein temps) ; dans ce cas, une convention de stage doit être conclue entre l'élève, l'organisme d'accueil et le Cnam.

Cette expérience professionnelle est restituée dans un **rapport d'activité** ou un **rapport de stage** qui doit être validé par le responsable pédagogique de l'ICH dans le centre Cnam (Paris ou région).

Télécharger la [notice générale de rédaction du rapport d'activité ou de stage](#).

Télécharger la [notice de rédaction du rapport d'activité des alternants](#).

Modalités de formation et procédés pédagogiques

Les formations immobilières de l'ICH s'adressent à des publics divers : personnes en activité, en reconversion, en recherche d'emploi, en poursuite d'études...

Deux modalités de formation sont donc proposées :

formation continue, en soirée ou en journée, au rythme choisi par l'élève,
formation en alternance à plein temps (proposée dans certains centres régionaux du Cnam).

Deux procédés pédagogiques sont mis en œuvre :

formation en présentiel,
formation hybride combinant distanciel et présentiel (proposée dans certains centres régionaux du Cnam).

Modalités de délivrance de la licence *Immobilier* de l'ICH

(texte à venir)





<https://ich.cnam.fr/formations/licence-de-l-ich/la-licence-immobilier-de-l-ich-1331525.kjsp?RH=1651386852445>